



J ai porté plainte contre un médecin

Par **brigitte02**, le **06/02/2014** à **11:45**

Suivie par mon médecin traitant pour une crise d'urticaire je me présente rnl 28/12 /2013 à la maison médicale le traitement n'a pas fait effet .Je dois partir en Bretagne le 29/12 et souhaiterai un autre traitement plus efficace.rnrArrivée dans le cabinet du médecin celle ci m'annonce sans aucun ménagement et même avec un air répugnant que j'ai la gale.rnrLe choc ! plus question pour moi de partir et de risquer de contaminer mes amis, je lui demande donc une confirmation de cette maladie autre que verbale, elle me prescrit un traitement (ci joint photocopie) rnrElle me dis que ça commence à la gratter aux mains (moi je n'ai pas de boutons à cet endroit et aucunes démangeaisons, mon conjoint non plus)rnrElle m'affirme que le cancer n'existe pas (quel rapport?), avoir pris de l'ail pendant plusieurs jours pour ne pas être contaminée par les patients.rnrElle m' accompagne aux urgences pour faire une prise de sang qui confirmera le diagnostic (pas sûre d'elle un coup oui un coup non). La file d'attente aux urgences (environ 30 personnes) fait que je décide de revenir .Au moment de partir elle me dit vous pouvez aller en Bretagne ce n'est pas la gale et bonne fête de fin d année !!!et cette fois elle me serre la main Je suis tout de même en état de choc : la gale !!! rnrJe rentre chez moi complètement perdue, annule mon départ dans l'attente du diagnostic.rnrAprès avoir rappelé les urgences pour ma prise de sang, la réponse est qu'il n y a pas de moyens de détecter la gale dans une prise de sang, je fais le 15 (surpris qu'on m'annonce ce diagnostic alors que je n'ai pas de démangeaisons)rnrLe 30/12/2013 à 8 heures je consulte mon généraliste. Ce n'est pas la gale : traitement de cortisone et pas de problème pour le départ.rnrLe médecin semble être connue pour ces frasques médicales et faire du tort à la maison médicale , de plus mon conjoint lui n'a pas eu de traitement ??rnrJ ai donc porté plainte auprès du Conseil de l 'ordre des médecins.rnrOn va être convoqué pour une conciliation ;rnrPouvez vous m'aider à préparer et me conseiller pour cette conciliationrnrM'indiquer quelles sont mes droits et ou peut aboutir cette actionrnrJe ne souhaite pas une compensation financière mais juste que ce médecin n'assure pas les urgences et autres .rnrDes témoignages verbaux me disent qu elle fait beaucoup de tort aux urgencesrnrmerci